



CESP

**AUDIT DE L'ETUDE DE CADRAGE
BAROMETRE DES EQUIPEMENTS**

DE MEDIAMETRIE

SYNTHESE



2023

Centre d'Etude des Supports de Publicité

55, rue Anatole France 92300 LEVALLOIS-PERRET - Tél. : +33 1 40 89 63 60

SIREN : 775 690 589 – Code APE : 741 E – Association Loi 1901 – TVA Intracommunautaire FR 69 775 690 589

1

SYNTHESE DE L'AUDIT DU BAROMETRE DES EQUIPEMENTS 2023

2023 a été marqué par le rapprochement des deux études de cadrage de Médiamétrie, Home Devices pour la mesure d'audience de la télévision et l'Observatoire des Usages Internet - Téléphone et Services Mobiles (OUI-TSM) pour la mesure de l'internet. Cette étude joue un rôle crucial dans la mesure d'audience de ces médias puisqu'elle fournit les valeurs d'extrapolation en termes d'équipements et les valeurs théoriques appliquées pour le redressement quotidien de l'échantillon des panels du Médiamat et pour le redressement mensuel des panels du dispositif Internet Global.

Cette étude est réalisée en trois étapes : un recrutement téléphonique, l'envoi d'un guide d'accompagnement présentant les équipements, le recueil de ces équipements soit par téléphone, soit par internet. Elle est maintenant conduite exclusivement par le centre d'appel de Médiamétrie à Amiens.

Cette étude recueille des informations foyers mais également à partir de cette année des informations individuelles afin de collecter l'équipement en smartphone de chaque membre du foyer.

Le présent audit porte sur la méthodologie, la collecte des données, la qualité de l'échantillon, le traitement des informations recueillies et les résultats produits en 2023.

Le Comité Scientifique du CESP considère satisfaisants :

- Le dispositif de l'étude combinant des modes de recueil complémentaires (téléphone et online) et un système de relances diversifiées (mail, SMS, téléphone).
- La formation générale aux deux phases de l'étude, le suivi et l'encadrement des enquêteurs, et tout particulièrement l'expertise technique des enquêteurs de la phase 2.
- L'envoi et la qualité du guide d'accompagnement sur les équipements, l'ergonomie et les illustrations du questionnaire en ligne.

Le CESP émet une réserve à propos :

- Du recours à des ajustements sur les résultats de l'étude. Le Comité Scientifique souhaite attirer l'attention sur les conséquences de ces ajustements sur les données théoriques produites et utilisées pour le redressement du Médiamat et du dispositif Internet Global, et par conséquent sur les résultats de ces dispositifs.
- Du respect des quotas en phase 1 et en phase 2 avec des écarts pouvant être de plus de 10 points par rapport aux valeurs théoriques. Le CESP rappelle l'importance du respect des quotas, déjà soulignée depuis 5 ans.
- Le rappel d'interviewés au premier semestre, en fin d'année afin d'atteindre la taille d'échantillon attendue.
- Du recours à certains correctifs sur les équipements en smartphone que rien ne permet de justifier de façon certaine.

Compte tenu du rôle déterminant de cette étude de cadrage pour les systèmes de mesure d'audience, le CESP émet les recommandations suivantes :

- Etudier les causes d'instabilité des résultats de l'étude qui conduisent Médiamétrie à procéder à des ajustements sur les résultats. Médiamétrie ayant fait part de ces ajustements au CESP pour la première fois durant le présent audit, le Comité Scientifique rappelle l'importance de la transparence totale sur l'ensemble des processus de traitement et leur documentation.
- Se donner les moyens de respecter les quotas mis en place en phase 1 et en phase 2 afin d'améliorer la représentativité de l'échantillon, d'autant plus que cette étude sert de cadrage à de nombreuses études de référence de Médiamétrie. Le CESP rappelle que même si ces variables font partie du redressement, ce dernier ne peut à lui seul assurer la représentativité de l'échantillon, et l'alignement des théoriques et de la structure de l'étude participe pleinement à la représentativité de l'étude.
- Ne pas réinterroger des individus précédemment interrogés pour cette étude pour garantir l'aléa du recrutement.
- Simplifier et optimiser le contenu du questionnaire et son déroulé, en particulier l'emplacement du bloc internet mobile, afin de garantir la qualité du recueil et de ne plus recourir à des correctifs sur les résultats d'équipement.

Le CESP réitère l'amélioration suivante :

- Assurer une meilleure homogénéité des taux de participation en phase 2 par enquêteur en charge du recrutement.

Le Comité Scientifique,

Le mardi 27 août 2024

